

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 23 SEPTEMBRE 2026

17- Objet : PLUi DE L'ALBRET - MODIFICATION N°3 – MODALITES DE CONCERTATION **N° Ordre : DE-114-2026**

Rapporteur : Hugues David, vice-président à l'Urbanisme

Nomenclature : 2.1.2 Documents d'urbanisme - plu

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Pé-Saint-Simon, après convocation régulière du Président du 16 septembre 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (46) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Anaïs BOSIO et M. Christophe SANS

Calignac : Mme Sandra LEMAIRE, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : Mme Pascale DOUCET-SAVARY et M. Jean-François GARRABOS

Fieux : Mme Brigitte CERVERA, suppléante

Francescas : Mme Joannie CARRERE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Samuel LARIGALDIE

Lasserre : Mme Diane ROUX-DELAGARDE

Lavardac : Mmes Isabelle SALIS, Hélène DEMESTE et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mme Anne LAVERNY et M. Jean-Louis CARLESSO

Moncaut : Mme Danièle RUFINO

Moncrabeau : -

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Patrick FERRI

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Marie-Ange PRADO et MM Daniel ESSERTEL, Hugues DAVID, Nicolas LACOMBE, Jean-François TUFFERY, Manuel VICENTE

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. François DUPRAT

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Alain BELLO

Sainte-Maure-de-Peyriac : Mme Patricia CAZALIEU, suppléante

Sos-Gueyze-Meylan : M. Bruno SANNER, suppléant

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : M. Jérôme MOUCHET

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Barbaste : Mme Aurélia BONA à Mme Valérie TONIN

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Najet EL KHAIRI à Mme Edith BUSQUET, Mme Stéphanie GARBAY à M. Nicolas LACOMBE, M. Serge ARNAUNÉ à M. Hugues DAVID, M. Patrick GOLFIER à M. Jean-François TUFFERY

Membres absents excusés (5) :

Calignac : Mme Stéphanie DAVID suppléée par Mme Sandra LEMAIRE

Fieux : M. Joël AREVALILLO suppléé par Mme Brigitte CERVERA

Nérac : Mme Mélanie SERRES-SOLANO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ suppléé par Mme Patricia CAZALIEU

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON suppléé par M. Bruno SANNER

Membres absents non excusés (0) :

Secrétaire de séance : Nicolas Lacombe a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 53

Présents : 46

Votants : 52

Absents : 11

- Dont « pour » : 52

- Dont suppléés : 4

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu la compétence Aménagement de l'espace – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu la délibération n°DE-066-2024 du 25 septembre 2024 approuvant le PLUi de l'Albret ;

Vu la commission urbanisme du 02 juin 2026, au cours de laquelle ce sujet a été présenté ;

Vu l'arrêté n°AR-2026-01-URBA autorisant le Président à engager la procédure de modification n°3 conformément à l'article L153-36 du Code de l'urbanisme ;

Considérant la nécessité de modifier le règlement du secteur Aae situé sur la commune de Moncrabeau ;

Considérant que cette rectification sera réalisée par la procédure de modification conformément aux articles L153-36 et suivants du code de l'urbanisme ;

Considérant que ce projet de modification n°3 n'affecte pas les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Considérant que ce projet de modification n°3 a fait l'objet d'une notification aux personnes publiques associées conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme ;

Considérant que ce projet de modification n°3 a fait l'objet d'une notification à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;

Exposé des motifs et des modalités de concertation :

Ce projet de modification n°3 porte sur la modification du règlement d'un secteur Aae situé à Moncrabeau et destiné aux activités économiques implantées en zone agricole.

La procédure de modification n°3 engagée par arrêté, fera l'objet :

- D'une mise à disposition du public du dossier en annexe avec la tenue d'un registre papier pour consigner les remarques tout au long de la procédure en mairie de Moncrabeau, et au siège d'Albret Communauté aux jours et heures d'ouverture habituels. Il sera également consultable sur le site d'Albret Communauté, du 28 octobre au 27 novembre 2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Considérant l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► **D'accepter** la mise à disposition du public des documents en annexe complétés par les avis reçus des PPA et de la CDPENAF ;

► **De fixer comme suit les modalités de mise à disposition du public :**

- Le projet de modification n°3 du PLUi de l'Albret sera mis à disposition du public, gratuitement, du 28 octobre au 27 novembre 2026 au siège de la mairie de Moncrabeau place du Barry, et au siège d'Albret Communauté 10 Place Aristide Briand 47600 Nérac, aux jours et aux heures d'ouverture habituels. Le dossier sera également consultable sur le site d'Albret Communauté pendant toute la période de mise à disposition ,
- Le public peut adresser ses observations également par courrier adressé à « Monsieur le Président d'Albret Communauté – 10 Place Aristide Briand – 47600 Nérac » ou par mail à urbanisme@albretcommunaute.fr ;

► **D'informer** le public de ces modalités, par publication, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition au public ;

► **De rappeler** qu'à l'expiration du délai de la mise à disposition, les registres seront clôturés par le Président d'Albret Communauté. Un bilan de la mise à disposition du public du projet de modification n°3 sera présenté devant le conseil communautaire lors de la plus proche séance.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Nicolas Lacombe,
Secrétaire de séance



Publication le : 28 SEP. 2026